CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 FÉVRIER 2022
Salle du Conseil – 18h30
Mairie déléguée des Essarts (Essarts en Bocage)

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Étaient présents : Caroline BARRETEAU, Jean-Pierre MALLARD, Régine NICOLEAU, Jean-Yves BRICARD, Claudine LEBOUCHER. Maryvonne VERDEAU.

Était également présent :
- Bruno GABORIAU (Responsable du Pôle Personnes Agées).

Absents excusés :
- Freddy RIFFAUD,
- Marie-Josèphe POISSONNEAU (pouvoir donné à Maryvonne VERDEAU),
- Rosie HERBRETEAU (pouvoir donné à Maryvonne VERDEAU),
- Frédéric GONNORD (pouvoir donné à Jean-Pierre MALLARD),
- Virginie RONDEAU (pouvoir donné à Jean-Pierre MALLARD).

Élection du secrétaire de séance : Régine NICOLEAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Compte-Rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 19 Janvier 2022

Le Compte-Rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 19 Janvier 2022 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

1. **Vote sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 - CCAS d'Essarts en Bocage**

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi Notre du 7 août 2015, dispose notamment que dans les établissements publics administratifs de communes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précède le vote du budget primitif. Il doit faire l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires comportant :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget seront précisées et notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels et des budgets annexes.
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **prennent acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, au vu de la présentation du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe à la présente délibération.**

2. Tableau des Effectifs CCAS d'Essarts en Bocage

Considérant la revalorisation des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale et notamment la création de l'emploi d'aide-soignante en catégorie B au 01/01/2022, sur l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage.

Considérant la démission d'un agent social à 25h30 avant la fin de stagiairisation sur l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage.

Considérant la disponibilité pour convenances personnelles de 3 agents sur l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage :

- Un adjoint administratif principal de 1ère classe 35h,
- Une auxiliaire de soins principale 1ère classe 31h30,
- Un agent social roulant 31h30.

Considérant la création sur l'EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage :

- d'un poste d'aide-soignante de classe normale à 35h,
- d'un poste d'auxiliaire de soins principal de 2ème classe à 35h,

Considérant la démission d'un agent social à 28 H sur le budget EHPAA,

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **approuvent la modification respective des tableaux des effectifs comme suit :**

Total E.T.P..CCAS D'ESSARTS EN BOCAGE 1,00
Inchangé depuis le 03/11/2021

Total E.T.P. R.A. CLAIREFONTAINE 7,67
Inchangé depuis le 08/12/2022

Total E.A.N.M. SA LES TUILERIES 3,10
Inchangé depuis le 03/11/2021

EHPAD Multisite d'EeB

DIRECTION ADMINISTRATION	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 6,24
PERSONNEL TITULAIRE							
Attaché Hors Classe	SVP	A	1	1		35	35
Infirmière en soins généraux hors classe	SA	A	1	1		35	35
Attaché	SVP	A	1	1		35	35
Adjoint administratif principal 1ère classe	SVP	C	2	1	1	35	70
Adjoint administratif principal 2ème classe	SA	C	1	1		17,5	17,5
ifnirmière de soins généraux de Classe Normale	SA	A	1	1		8,4	8,4
Infirmière en soins généraux hors classe	SVP	A	1		1	17,5	17,5

CUISINE - SERVICES GENERAUX							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 8,27
PERSONNEL TITULAIRE							
Adjoint technique principal 2ème classe	SVP	C	2	2		35	70
Adjoint technique	SVP	C	1	1		35	35
Agent social principal 1ère classe	SVP	C	1	1		31,5	31,5
Agent social	SVP	C	1		1	2,55	2,55
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1		31,5	31,5
Agent social principal 1ère classe	SA	C	1	1		31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1		1	17,5	17,5
Sté restauration	SVP/SA						70

ANIMATION SERVICE SOCIAL							
		CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 1,80
PERSONNEL TITULAIRE							
Adjoint d'animation	SVP	C	1	1		35	35
Adjoint d'animation	SA	C	1	1		28	28

ASH							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 30,59
PERSONNEL TITULAIRE							
Agent social principal 2ème classe lingerie	SVP	C	1	1		35	35
Agent social lingerie	SVP	C	2		2	19	38
Agent social roulante	SVP	C	2		2	31,5	63
Agent social roulante	SVP	C	1	1		31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe de nuit	SVP	C	2	2		35	70
Agent social principal 2ème classe	SVP	C	5	5		31,5	157,5
Agent social	SVP	C	2	1	1	35	70
Agent social principal 1ère classe	SVP	C	1	1		35	35
Agent social principal 2ème classe	SVP	C	3	3		35	105
Agent social	SVP	C	2		2	31,5	63
Agent social roulante	SA	C	1	1		31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1		28	28
Agent social de nuit	SA	C	1	1		35	35
Agent social de nuit	SA	C	1	1		35	34
Agent social	SA	C	1	1		31,5	31,5
Agent social principal 2ème classe	SA	C	5	5		31,5	157,5
Agent social roulante	SA	C	1		1	28	28
Agent social principal 2ème classe	SA	C	1	1		28	28

CONGES PAYES						15,05	15,05
Blanchisserie						14,11	14,11

PSYCHOLOGUE							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 0,50
PERSONNEL NON-TITULAIRE							
Psychologue Art. 3-3 2° Loi 26/01/84	SVP	A	1		1	17,5	17,5

AIDE SOIGNANTE	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 29,20
PERSONNEL TITULAIRE							
Aide-soignante de classe normale	SVP	B	2	2	0	35	70
Aide-soignante de classe normale	SVP	B	1	0	1	35	35
Aide-soignante de classe normale	SVP	B	1	0	1	31,5	31,5
Aide-soignante de classe supérieure	SVP	B	6	6	0	31,5	189
Aide-soignante de classe supérieure	SVP	B	4	4	0	35	140
Aide-soignante de classe normale	SVP	B	4	4	0	31,5	126
Aide- soignante VOLANTE FIXE	SVP	B	2	2	0	31,5	63
Aide-soignante de classe normale	SA	B	1	0	1	35	35
Aide-soignante de classe supérieure	SA	B	5	5	0	35	175
Aide-soignante de classe supérieure	SA	B	3	3	0	31,5	94,5
Aide-soignante de classe normale Roulante	SA	B	1	1	0	31,5	31,5
Aide-soignante de classe normale	SA	B	1	1	0	31,5	31,5

AMP-AES	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 9,37
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe nuit	SVP	C	1	1	0	35	35
Auxiliaire de soins ppal 1ère classe	SVP	C	1	0	1	31,5	31,5
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SVP	C	1	1	0	35	35
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SVP	C	2	0	2	31,5	63
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe roulante	SVP	C	1		1	31,5	31,5
Apprenti	SVP		1			35	35
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SA	C	1	1	0	35	34
Auxiliaire de soins ppal 2ème classe	SA	C	1	1	0	28	28
Apprenti	SA		1			35	35

INFIRMIERE	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 6,66
PERSONNEL TITULAIRE							
Infirmière en soins généraux classe supérieure	SVP	A	2	2	0	35	70
Infirmière en soins généraux classe normale	SVP	A	2	2	0	35	70
Infirmière en soins généraux de classe normale	SA	A	1		1	29,16	29,16
Infirmière en soins généraux de classe normale	SA	A	1		1	29,16	29,16
Infirmière en soins généraux de classe normale	SA	A	1		1	29,16	29,16
CONGES PAYES						5,6	5,6

IDE REFERENT	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 1,06
PERSONNEL TITULAIRE							
Infirmière en soins généraux de classe normale	SA	A	1	1		19,6	19,6
Infirmière en soins généraux hors classe	SVP	A	1		1	17,5	17,5

MEDECIN							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 0,30
PERSONNEL NON-TITULAIRE							
Médecin coordonnateur Convention	SVP	HORS	1	0	1	10,5	10,5

Total EHPAD Multisite d'EeB 93,99

EHPAA SVP EeB

CUISINE - SERVICES GENERAUX							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 1,60
PERSONNEL TITULAIRE							
Agent social	SVP	C	1	1		28	28
Agent social	SVP	C	1	0	1	28	28
			2	1	1		

ASH							
	RESIDENCE	CATEGORIE	OUVERT	POURVU	VACANT	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	ETP 1,60
PERSONNEL TITULAIRE							
Agent social	SVP	C	1	0	1	28	28
Agent social	SVP	C	1	0	1	28	28

Total EHPAA SVP EeB 3,20

Total SERVICES EXTERIEURES EeB 0,94

Inchangé depuis le 16/09/2020

3. Plan de Financement Jardin de Soins Sainte Agathe – Budget Annexe CCAS d'Essarts en Bocage – EHPAD Multisite d'Essarts en Bocage

Monsieur le Vice-Président rappelle :

Le patio de la Résidence Sainte Agathe n'a pas été aménagé à l'ouverture de la Résidence, il y a 10 ans. Un projet a été porté par l'équipe d'aide-soignante afin de créer un jardin de santé et de soins.

Une recherche de sponsors a permis d'autofinancer près de 50% du projet.

Après avoir présenté le contenu du projet, sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **valident le plan de financement présenté ci-dessous.**
- **autorisent le Vice-Président à entreprendre toute démarche pour la réalisation du projet.**

JARDIN DE SANTE ET DE SOINS - BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant (EUR)	Nature	Montant (EUR)
Etude d'éxecution et plan de recollement	600,00 €	Fondation Truffaut	5 000,00 €
Travaux préparatoire et terrassements	1 257,00 €	Fondation Les Petits Frères des Pauvres	7 000,00 €
Réseaux et éclairage	7 357,00 €	Fondation JM BRUNEAU	5 000,00 €
Arrossage et fontainerie	4 300,00 €	FCTVA	9 416,62 €
Revêtements, cheminements et placettes	11 039,00 €	Fonds propres CCAS	30 987,78 €
Mobilier	17 395,00 €		
Fornitures pour plantations	2 757,00 €		
Plantations	3 132,00 €		
TVA 20 %	9 567,40 €		
TOTAL	57 404,40 €	TOTAL	57 404,40 €

4. Augmentation des tarifs du SAAD (annule et remplace la délibération n°DEL002CCAS190122 du 19 janvier 2022)

Depuis la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015, les régimes juridiques des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées, des personnes handicapées et des familles fragiles, ont été unifiés.

Cette loi de 2015 a eu des incidences sur la Résidence Autonomie Claire Fontaine dont les effets débutaient au 1er janvier 2020. La mise en place du SAAD par le personnel de la structure a été l'une des premières conséquences. Aussi, par délibération du 17 Février 2021, le Conseil d'Administration du CCAS avait fixé les tarifs du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) au sein de la Résidence Autonomie Claire Fontaine.

En application de l'article L.347-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les tarifs ne peuvent augmenter au-delà d'un pourcentage fixé annuellement par arrêté du ministre des solidarités et de la santé, du ministre de l'économie, des finances et de la relance. L'arrêté pour l'année 2022 a été publié au Journal Officiel du 18 Décembre 2021 et fixe ce taux à 3,05%.

Il est donc proposé que les tarifs évoluent de 3,05% :

Arrêté du 18 décembre 2021 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile

Taux directeur : 3,05%

JOURS SUR SEMAINE TARIFS	2021	2022
Heure	22,84 €	23,54 €
3/4 d'heure	17,13 €	17,65 €
1/2-heure	11,42 €	11,77 €
1/4 d'heure	5,71 €	5,88 €

DIMANCHE ET JOURS FERIES majoration de : 25%	2022
Heure	29,42 €
3/4 d'heure	22,07 €
1/2-heure	14,71 €
1/4 d'heure	7,36 €

ACCOMPAGNEMENT à l'extérieur	2021	2022
Ou courses faites pour le compte client		
1/4 d'heure	5,71 €	5,88 €

Le tarif appliqué aux résidents bénéficiaires de l'aide sociale sera celui fixé par arrêté par le Conseil Départemental.

Il est précisé également que les résidents bénéficiaires d'aide financière de leur caisse de retraite bénéficieront d'un tarif conventionné entre le SAAD et la caisse de retraite, conformément au barème fixé par la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV).

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Vice-Président, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuvent les tarifs 2022 tels que proposés.

5. Mouvements des Résidents

RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL

ENTREES		
Nom Résident	Date	Commune d'origine
PIVETEAU Daniel *EHPAA*	01/12/2021	ST-HILAIRE LE VOUHIS
TALLE JANINE *EHPAA*	04/01/2022	LES ESSARTS
MANDIN HELENE *EHPAA*	25/01/2022	LES ESSARTS

DECES / DEPARTS			
Nom Résident	Date	Commune d'origine	Motif du départ
MOLLET Colette	26/10/2021	LES ESSARTS	
BLANCHET Rolande	07/12/2021	LES ESSARTS	
PRAIN Irène	11/12/2021	DOMPIERRE SUR YON	
GUILLET Armand	25/12/2021	LES ESSARTS	
BLANCHARD Gérard	08/01/2022	LES ESSARTS	

RESIDENCE STE AGATHE

ENTREES		
Nom Résident	Date	Commune d'origine
MOREAU Agnès	16/11/2021	Saint Martin des Noyers
GODET Maurice	04/12/2021	Sainte Cécile
POIRAUD Camille	03/01/2022	Saint Martin des Noyers
POIRAUD Lucette	03/01/2022	Saint Martin des Noyers
BERTRAND Hubert	05/01/2022	Saint Martin des Noyers
ROY Jeanine	01/02/2022	L'Oie

DECES / DEPARTS			
Nom Résident	Date	Commune d'origine	Motif du départ
CROISE Jean	06/11/2021	Saint Martin des Noyers	
BERTRAND Marthe	13/12/2021	La Chaize le Vicomte	
BORDAGE Cécile	15/12/2021	Saint Hilaire le Vouhis	
COSSARD Agnès	20/01/2022	Les Essarts	

ENTREES		
Nom Résident	Date	Commune d'origine
RABILLARD Christine	07/01/2022	La Roche sur Yon
GAUBERT Patrick	12/01/2022	Aizenay

DECES / DEPARTS			
Nom Résident	Date	Commune d'origine	Motif du départ

6. Prochaines dates de Réunion CCAS

REUNIONS CA CCAS EeB 2022
mercredi 30 mars 2022
mercredi 6 avril 2022
mercredi 22 juin 2022
mercredi 14 septembre 2022
mercredi 19 octobre 2022
mercredi 16 novembre 2022
mercredi 7 décembre 2022

REUNIONS COMITE TECHNIQUE 18H30/ CHST 19H00 CCAS EeB
lundi 21 mars 2022
lundi 13 juin 2022
lundi 5 septembre 2022
lundi 28 novembre 2022

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DÉCISION DU PRÉSIDENT EN DATE DU 14 JANVIER 2022

DÉCISION DU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze janvier

Le Président du CCAS d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu l'article L 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le règlement intérieur d'attribution des aides sociales facultatives du CCAS d'Essarts en Bocage,

Vu la demande d'aide financière en date du 29 décembre 2021 de Monsieur X – BOULOGNE – 85140 ESSARTS EN BOCAGE,

Vu les difficultés financières ponctuelles rencontrées par Monsieur X,

Le Président du CCAS décide d'accorder une aide financière de 350 €uros pour l'aider à régler une facture de garde d'enfants et transport de transport scolaire. Cette aide sera versée directement à *« Bien dans sa maison »* de Chantonnay.

Conformément aux termes de l'ordonnance n°2020-391 du 1er Avril 2020, les membres du Conseil d'Administration du CCAS d'Essarts en Bocage seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur. Monsieur le Président en rendra également compte à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Jean-Pierre MALLARD

Vice-Président du CCAS
Président de Séance